### GE Healthcare

# Fiche signalétique

Canada Français

Numéro de catalogue

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom du produit PCS Scintillation Cocktail, 4 x 4 L

NPCS104

Applications industrielles: Chimie analytique. Recherche. Utilisations

Type de produit Liquide. Date de validation 17 Juin 2009 Date d'impression 18 Juin 2009

GE Healthcare UK Ltd Fournisseur

Amersham Place Little Chalfont

+44 0870 606 1921

Buckinghamshire HP7 9NA England

US ChemTrec (US) 1-800-424-9300 En cas d'urgence

Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

#### 2. Identification des dangers

État physique Aromatique Odeur ATTENTION! Vue d'ensemble des urgences

> VIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE OU PAR INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

🗹 quide inflammable. Peut être nocif par absorption cutanée ou par ingestion. Gravement irritant aux yeux et au système respiratoire. Irritant pour la peau. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Laver abondamment après usage

Voies d'absorption Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

### Effets aigus potentiels sur la santé

Cravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves. Yeux

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau Peau Gravement irritant pour les voies respiratoires Inhalation

Nocif en cas d'ingestion. Ingestion

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des Effets chroniques

animaux

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Kucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement Kucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité

Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, foie, tractus gastro-Organes cibles

intestinal, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

Kucune donnée spécifique. Ingestion



Référence Page 1 de 6

25005361 Date de validation 17 Juin 2009

Version 5

Peau Ses symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition

Ses désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

### 3. Information sur les composants

Section 4. Premiers soins

Glycol ethers

Inhalation

Contact avec les yeux Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à

1 - 5

l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en

enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de

l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel

médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs

We prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou

porter des gants.

### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Inflammabilité du produit** Iquide inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements

dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Moyens d'extinction

UtilisablesUtiliser des poudres chimiques sèches, du CO2, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.Non utilisablesNE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spéciaux en cas d'exposition

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

monoxyde de carbone

Précautions individuelles

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales

Evitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)



Référence 25005361

Date de validation 17 Juin 2009



Page 2 de 6

### Méthodes de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

#### Petit déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

### Section 7. Manutention et entreposage

#### Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneurs

### Entreposage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### Nom du produit

√ylène

### Limites d'exposition

### CA Alberta Provincial (Canada, 10/2006).

15 min OEL: 651 mg/m³ 15 minute(s). 15 min OEL: 150 ppm 15 minute(s). 8 hrs OEL: 434 mg/m³ 8 heure(s). 8 hrs OEL: 100 ppm 8 heure(s).

CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2007).

STEL: 150 ppm 15 minute(s). TWA: 100 ppm 8 heure(s).

### CA Ontario Provincial (Canada, 3/2007).

STEV: 650 mg/m³ 15 minute(s). STEV: 150 ppm 15 minute(s). TWAEV: 435 mg/m³ 8 heure(s). TWAEV: 100 ppm 8 heure(s).

### CA Quebec Provincial (Canada, 12/2006).

VECD: 651 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). VECD: 150 ppm 15 minute(s). VEMP: 434 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). VEMP: 100 ppm 8 heure(s).

## Procédures de surveillance recommandées

### Mesures techniques

### Mesures d'hygiène

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Vitiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antiexplosion.

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.



Référence 25005361 Page 3 de 6

Date de validation 17 Juin 2009

9 5 2 5 0 0 5 3 6 1

Protection individuelle

Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme Respiratoire

à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites

d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux Mains

produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est

Yeux Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières.

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques

encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents

d'environnement

Peau

l'importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide. État physique

Coupe fermée: 27.2°C (81°F) Point d'éclair

Seuil minimal: 1% Limites d'inflammablité

Seuil maximal: 7%

Incolore. Couleur Aromatique. Odeur 61 à 75% (p/p) Volatilité 610 à 750 (g/l). COV Solubilité Mon disponible.

### Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité Le produit est stable.

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : Matières à éviter

matières comburantes

vans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation Polymérisation Dangereuse

dangereuse.

Conditions de réactivité Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : chocs et impacts mécaniques, matières

comburantes, matières réductrices, les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les

acides, les alcalins et l'humidité.

N'est pas considéré comme un produit présentant des risques d'explosion.

### Section 11. Information toxicologique

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
kylène	DL50 Cutané	Lapin	>1700 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	2459 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
	DL 50 Sub-cutané	Rat	1700 ma/ka	_

Non disponible. Conclusion/Résumé

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient **ACGIH** CIRC **EPA** NIOSH NTP **OSHA x**vlène Α4 3

**Produits synergiques** Non disponible.

### Section 12. Information sur l'écologie

Kucun effet important ou danger critique connu. Effets sur l'environnement

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
Kylène	-	Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer	Crustacés - Daggerblade grass shrimp - Palaemonetes pugio - Adult	48 heures
	-	Aiguë CL50 13500 à 15034 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 0.9 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 13500 à 19200 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus	96 heures



Référence Page 4 de 6 25005361 Date de validation 17 Juin 2009



Effets nocifs divers	Kucun effet impor	Aucun effet important ou danger critique connu.					
Facteur de bioconcentration	Non disponible.						
Coefficient de partage n- octanol/eau	Non disponible.						
Conclusion/Résumé	Mon disponible.						
		-	Aiguë CL50 13500 à 16100 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1.1 q	96 heures		
			4093 ug/L Eau douce	trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.6 g			
		-	Aiguë CL50 3300 à	- Oncorhynchus mykiss - 0.6 g Poisson - Rainbow	96 heures		
		-	Aiguë CL50 8200 à 10032 ug/L Eau douce	Palaemonetes pugio Poisson - Rainbow trout,donaldson trout	96 heures		
		-	Aiguë CL50 8500 ug/L Eau de mer	Crustacés - Daggerblade grass shrimp -	48 heures		
		-	Aiguë CL50 8600 à 9591 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 0.9 g	96 heures		
		-	douce Aiguë CL50 12000 à 13762 ug/L Eau douce	macrochirus - 1.1 g Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1.1 g	96 heures		
		-	16114 ug/L Eau douce Aiguë CL50 12000 à 16114 ug/L Eau	Lepomis macrochirus - 1.1 g Poisson - Bluegill - Lepomis	96 heures		
		-	Aiguë CL50 13300 à	Pimephales promelas - 31 jours - 18.4 mm - 0.077 g Poisson - Bluegill -	96 heures		
		-	Aiguë CL50 13400 ug/L Eau douce	mykiss - 0.9 g Poisson - Fathead minnow -	96 heures		

### Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets

Test important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Non disponible.

Classification RCRA

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

### Section 14. Information relative au transport

### Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN1993	ZÍQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (xylène)	3	III	P.AMMOSTE LOUIS	-
Classification pour le TMD	UN1993	☑QUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (xylène)	8	III	3	-
Classement mexicain	UN1993	☑QUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (xylène)	5	III	<b>A</b>	-



25005361

Référence

Classe ADR/RID	UN1993	(xylène)	III	<u>\$</u>	
Classe IMDG	UN1993	FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (xylene)	III	3	
Classe IATA	UN1993	FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (xylene)	III	<u>*</u>	

### Section 15. Information réglementaire

SIMDUT (Canada) Classe B-2: Liquide inflammable

Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Aucun

des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

NPRI canadien: Les composants suivants sont répertoriés: Xylène

Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada Indéterminé.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de danger



Mentions de risque R10- Inflammable.

R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38- Irritant pour la peau.

**Phrases de sécurité** S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### Réglementations Internationales

Listes internationales

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé. Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

### Section 16. Renseignements supplémentaires



Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Historique

Date d'impression18 Juin 2009Date de publication précédente18 Juillet 2006

Date d'édition 17 Juin 2009 Version 5

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 25005361 Page 6 de 6

